

15 DEC 2001

FACE AQUITAINE

Société Anonyme au Capital de 500.000 Francs

Siège social : 2, impasse de Bénédigues

33140 VILLENAVE D'ORNON

R.C.S. BORDEAUX B 344 800 032

SIRET : 344 800 032 00031

Code A.P.E. : 452 K

88 Bd 22

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE
DU 2 JUILLET 2001**

L'an deux mille un,

Le deux juillet à dix heures trente,

Les Actionnaires de la Société **FACE AQUITAINE** se sont réunis au siège de la Société **FACE**, Route de Varenne Jarcy - 94520 PERIGNY SUR YERRES, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suite à sa réunion.

Le Cabinet CERA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, s'est excusé de ne pouvoir assister à la réunion.

Monsieur Yves TORRES, nouveau Président, prend la présidence de l'Assemblée et appelle auprès de lui, en qualité de scrutateurs, Messieurs Frédéric TORRES et Jean-Pierre LAURENT, les deux Actionnaires présents et acceptants.

Monsieur Richard ALLER fait fonction de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart du capital et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

- Régularisation de la nomination d'un nouvel Administrateur, suite à une démission ;
- Questions diverses.



.../

Puis, le Président rappelle que la nomination de Monsieur Frédéric TORRES, en tant qu'Administrateur, n'a pas fait l'objet d'une publication au Greffe du Tribunal de Commerce, alors que l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 1999 le prévoit dans sa septième résolution, ainsi que la démission de Madame Christiane OGULINAC en tant qu'Administrateur (rappelé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2001, dans sa septième résolution.

Monsieur le Président déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux Actionnaires.

Après divers échanges de vues, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Christiane OGULINAC de son mandat d'Administrateur, démission effective depuis l'exercice 1998/1999, Madame Christiane OGULINAC ayant été remplacée par Monsieur Frédéric TORRES lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour procéder à tous dépôts et formalités prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les Administrateurs présents.

Fait à Périgny sur Yerres, le 2 juillet 2001

Le Président,

Certifié conforme à l'original

Yves TORRES

Le Secrétaire,

Les Scrutateurs,

Richard ALLER

Frédéric TORRES

Jean-Pierre LAURENT

15 DEC 2001

10174

FACE AQUITAINE

Société Anonyme au Capital de 500.000 Francs

Siège social : 2, impasse de Bénédigues

33140 VILLENAVE D'ORNON

R.C.S. BORDEAUX B 344 800 032

SIRET : 344 800 032 00031

Code A.P.E. : 452 K

- 18 Bq 22

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2001

L'an deux mille un,

Le deux juillet à dix heures,

Le Conseil d'Administration de la Société **FACE AQUITAINE** s'est réuni au siège de la société **FACE**, Route de Varenne Jarcy - 94520 PERIGNY SUR YERRES, sur convocation de son principal actionnaire, la Société **FACE** et suite au décès de son Président, Monsieur Bernard **LEBRUN**.

Sont présents :

- ❖ Monsieur Yves **TORRES**, Administrateur ;
- ❖ Monsieur Jean-Pierre **LAURENT**, Administrateur ;
- ❖ Monsieur Frédéric **TORRES**, Administrateur.

Comme en fait foi le registre de présence que les Administrateurs ont signé en entrant en séance.

Monsieur Frédéric **TORRES** fait fonction de secrétaire.

Monsieur Jean-Pierre **LAURENT**, représentant la Société **FACE**, actionnaire majoritaire, préside la réunion, constate que le collège des Administrateurs est au complet et qu'il peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président ;
- Questions diverses.



.../

Suite à l'annonce du décès de son Président, le Conseil d'Administration tient à exprimer sa peine liée au départ imprévu de Monsieur Bernard LEBRUN, présente ses condoléances à la famille de ce dernier et reconnaît le dévouement et la compétence avec lesquels Monsieur Bernard LEBRUN a rempli ses mandats de Présidents.

Après discussions et divers échanges de vues, le Conseil d'Administration propose la nomination de Monsieur Yves TORRES aux fonctions de Président. Cette nomination prend effet au jour de décès de Monsieur Bernard LEBRUN et expirera à la date prévue du mandat de son prédécesseur.

Pour l'exécution de son mandat, le Conseil d'Administration décide de lui accorder l'ensemble des pouvoirs énoncés par l'Article L.225-51 du Code de Commerce, c'est-à-dire un pouvoir de direction du Conseil d'Administration et d'une mission de direction générale de la Société.

Le Conseil décide également de reporter à une réunion ultérieure le principe et la quotité de la rémunération de son mandat. Toutefois, il lui est accordé dès maintenant le remboursement de ses frais de missions, réceptions et déplacements sur justification.

Monsieur Yves TORRES remercie le Conseil et déclare qu'il ne se trouve dans aucune situation d'interdiction ou d'incompatibilité par rapport à la loi et qu'il accepte le mandat qui lui est dévolu.

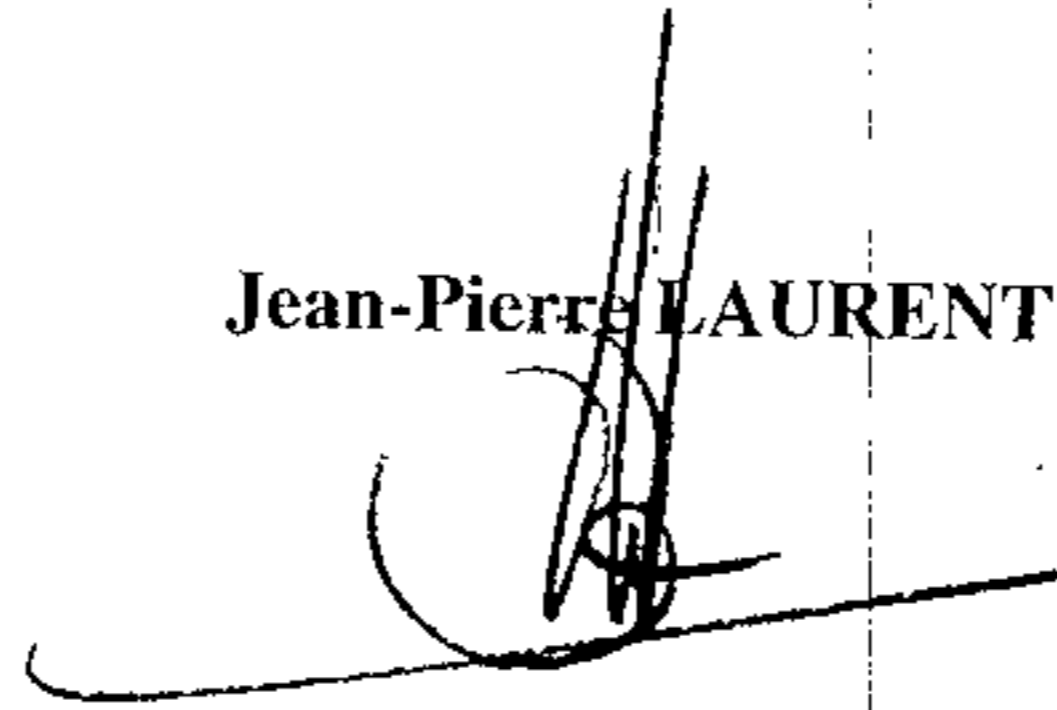
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour procéder à tous dépôts et formalités prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les Administrateurs présents.

Fait à Périgny sur Yerres, Le 2 juillet 2001

Jean-Pierre LAURENT




Yves TORRES

(bon pour acceptation de mandat de Président)

Frédéric TORRES

Bon pour acceptation de mandat de Président



Copie conforme à l'original

